

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le 05/04/2022



ID : 041-214101180-20220405-002_22-BF

COMMUNE DE LOREUX

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE ANNEE 2021

SOMMAIRE

I- Le cadre général

II- Eléments de contexte

III-Comptes administratifs

1- Budget principal

A- Fonctionnement

B- Investissement

2- Budget annexe de l'assainissement

A- Exploitation

B- Investissement



I- Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2020. Il respecte les grands principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il doit être voté avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte.

II- Eléments de contexte

En 2021, les travaux de construction de la salle multi activités ont pris du retard et les travaux du circuit éco-touristique et pédagogique ont été reportés en 2022. En recettes de fonctionnement, les revenus d'immeuble ont augmenté puisque les locataires de l'ancien presbytère versent un loyer de 600 € par mois depuis le 1^{er} avril 2021

1- BUDGET PRINCIPAL

A- Fonctionnement :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les grandes priorités des charges de gestion générale sont :

- Les charges courantes comme l'eau, l'électricité, le carburant, les fournitures administratives, d'entretien ou techniques...
- Les salaires
- Les participations annuelles aux charges des syndicats comme le SIVOS (syndicat à vocation scolaire

Les recettes se déclinent principalement en 3 axes :

- Les impôts directs
- Les dotations de l'Etat
- Les produits issus des ventes ou encore des locations

Les réalisations pour les dépenses et recettes de fonctionnement se présentent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Libellé	Montant en €
011	Charges de gestion générale	43 962,09
012	Charges de personnel	69 943,54
014	Atténuations de produits	8 894,25
65	Autres charges de gestion courante	38 477,27
66	Charges financières	4 992,09
67	Charges exceptionnelles	0
	TOTAL	166 269,24

RECETTE		
Chapitres	Libellé	Montant en €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 186,00
73	Impôts et taxes	133 677,93
74	Dotations et participations	56 145,19
75	Revenus des immeubles	8 876,81
77	Quote-part subvention transférée	2 970,00
013	Atténuation charge de personnel	200,00
	TOTAL	203 577,33

En fonctionnement, le résultat de l'exercice 2021 fait apparaître un excédent de 37 308,09 €.

Pour mémoire en 2020, les locations de salles imputées au compte 752 s'élevaient à 2 064 € contre 8 876,81 € en 2021 avec les loyers de l'ancien presbytère.

B- Investissement :

Les dépenses

Les dépenses d'investissement sont des dépenses relatives au patrimoine de la commune, ce sont donc des dépenses pérennes dans le temps. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement pour l'année 2021 sont :

- Les travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère situé 4 route de Selles (101 100,43 €)
- Le remboursement des emprunts (17 202,50 €)
- Eclairage public (22 923,60 €)
- Installation d'une pompe à chaleur à la mairie (17 232,00 €)
- Panneau d'affichage pour les associations (787,20€)
- Parcours de santé (3 274,80 €)
- Broyeur (6 360,00 €)
- Etude thermique pour la mairie (2 160,00 €)

Les recettes

Les recettes réalisées pour l'année 2021 sont :

- Le fonds de compensation de TVA payés sur les investissements de l'année N-2 (5 516,94 €)
- Les subventions pour les travaux de l'ancien presbytère (132 120,29)
- La participation du SIDELC pour l'éclairage public (894,18 €)
- Taxes d'aménagement : 352,28 €
- La subvention de l'Etat (DSIL) pour la pompe à chaleur de la mairie : 11 488,00 €
- La taxe d'aménagement : 1 524,11 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Montant en €	RECETTES D'INVESTISSEMENT		Montant en €
Chapitres	Libellé	Montant	Chapitres	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	17 202,50	10	Dotations fonds divers et réserves	26 489,45
20	Immobilisations incorporelles	3 963,60	13	Subventions d'investissement	144 502,47
21	Immobilisations corporelles	80 151,48	165	Dépôts et consignations	600,00
23	Immobilisation en cours	101 100,43			
	TOTAL	202 418,01		TOTAL	171 591,92

En investissement, le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit de 30 826,09 €

2- BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

A- Exploitation :

Les dépenses et les recettes s'élèvent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Libellé	Montant en €	Chapitres	Libellé	Montant en €
011	Charges à caractère général	2 861,40	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 766,50
012	Charges de personnel	200,00			
65	Autres charges de gestion courante		042	Opération d'ordre de transfert entre section	191,76
042	Opération d'ordre de transfert entre section : amortissements	4 312,98			
	TOTAL	7 804,38		TOTAL	1 958,26

Les dépenses de fonctionnement sont des dépenses relatives au contrat lié à l'entretien du réseau d'assainissement collectif par VEOLIA (1 662,00 €).

Concernant les diagnostic sur l'assainissement individuel, un seul contrôle a été effectué durant l'année 2021 au lieu dit « La Gravelière »

La recette principale est la part de l'assainissement collectif sur les factures d'eau. Le montant de cette participation est de 2 euros pour 1 mètre cube d'eau.

Le résultat de l'exercice 2021 en fonctionnement présente fait apparaître un déficit de 5 846,12 € du fait que le versement de la redevance pour la période du 01/03 au 31/08/2021 a été versée sur 2022.



B- Investissement :

Les dépenses et les recettes s'élevant comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	Libellé	Montant en €
20	Autres immobilisations incorporelles	0
21	Immobilisations corporelles	0
040	Opération d'ordre de transfert entre section	191,76
	TOTAL	191,76

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	Libellé	Montant en €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	4 742,98
		0
	TOTAL	4 742,98

Le résultat de l'exercice 2021 présente un excédent en investissement de 4 551,22 € qui s'explique par l'amortissement des travaux réalisés sur le réseau d'assainissement collectif les années précédentes.

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le 05/04/2022



ID : 041-214101180-20220405-002_22-BF